



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-GENEST  
DU 4 FEVRIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatre février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de classe inoccupée de l'école suite à l'indisponibilité de la salle de la mairie, lieu habituel des séances, et ce pendant la durée des travaux de rénovation, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Nombre de conseillers présents : 9**

Mme Farsat Marie-Thérèse, Mme Gabbero Liliane, Mr. Bernard Jean-Pierre, M. Chicois Didier, M. Jaillet Pierre, Mr. Leroy Christian, Mr. Maire Patrick, Mr. Prigent Didier, M. Raymond Guillaume.

**Absent excusé : Mr. Bazzo Rodolphe**

**Secrétaire de séance : Mme Farsat Marie-Thérèse**

Date de la convocation : 28 janvier 2014

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2013 à l'unanimité.

**Objet :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune sont arrivés à terme le 31 décembre 2013.

**Travaux d'entretien de la commune :**

De nouveaux devis ont été demandés aux entreprises de la commune et des environs.

**Lot n°1 : déneigement**

La commission fait part au Conseil Municipal du chiffrage des divers lots par les entreprises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir :

- L'entreprise Yannick RAYMOND pour le lot N° 1 déneigement dont la prestation est la suivante :
  - Montant unitaire déneigement et gravillonnage : 700 € H.T.

<b>VOTE</b>	PRECISE que le contrat est conclu pour une de trois ans à partir du 4 février 2014,
<b>CONTRE : 0</b>	
<b>ABSTENTION : 0</b>	AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.
<b>POUR : 9</b>	

**Objet :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune sont arrivés à terme le 31 décembre 2013.

**Travaux d'entretien de la commune :**

De nouveaux devis ont été demandés aux entreprises de la commune et des environs.

**lot n°2 : broyage**



La commission fait part au Conseil Municipal du chiffrage des divers lots par les entreprises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir :

- L'entreprise Stéphane RAVET pour le lot N° 2 broyage dont les prestations sont les suivantes :
  - Montant unitaire fauchage accotement, places et chemins : 850 € TTC
  - Montant unitaire entretien accès, broyage de haies : 300 € TTC

PRECISE que le contrat est conclu pour une de trois ans à partir du 4 février 2014,

**VOTE**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

**Objet :**

**Travaux d'entretien de la commune :**

**Lot n°3 : entretien des espaces verts**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune sont arrivés à terme le 31 décembre 2013.

De nouveaux devis ont été demandés aux entreprises de la commune et des environs.

La commission fait part au Conseil Municipal du chiffrage des divers lots par les entreprises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir :

- L'entreprise Stéphane RAVET pour le lot n° 3 entretien des espaces verts dont les prestations sont les suivantes :
  - Montant unitaire tonte pelouses : 220 € TTC
  - Montant unitaire élagage de 4 platanes : 250 € TTC
  - Montant unitaire entretien des bacs à fleurs, conteneurs, point tri : 350 € TTC
  - Montant unitaire entretien cimetière : 450 € TTC

**VOTE**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

PRECISE que le contrat est conclu pour une de trois ans à partir du 4 février 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

**Objet :**

**Trail de Lavault Sainte-Anne 2014**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association ADELL coorganisatrice, avec le CSLG de l'école de gendarmerie de Montluçon, du Trail de Lavault Sainte-Anne et des Gorges du Cher qui aura lieu le 23 février 2014.

**Considérant** qu'une partie importante de cette épreuve se déroule sur le territoire de la commune de Saint-Genest, que des habitants de la commune sont impliqués dans l'organisation de ce trail ou participent à l'épreuve,



**VOTE** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accorder une subvention de **400 €** à l'Association ADELL pour l'organisation du Trail de Lavault-Ste-Anne et des Gorges du Cher

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

**Objet :** Le Maire invite le Conseil Municipal à revoir le montant du raccordement au réseau d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Fixation du montant du raccordement au réseau d'assainissement** le Conseil Municipal,

**VOTE** Après en avoir délibéré, DECIDE, de ne pas augmenter le montant de la participation forfaitaire des usagers au raccordement d'assainissement qui est de **1 500 €**.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

**Objet :** Le Maire invite le conseil municipal à revoir le montant de la taxe d'assainissement calculée de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

**Fixation du montant de la taxe d'assainissement**

- une partie fixe pour charges administratives de **40 €** par foyer du bourg de St Genest, raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement ;
- une partie variable, soit **0.85 € H.T.** le M<sup>3</sup>, calculée en fonction du nombre de mètres cubes d'eau réellement prélevés.

Le Conseil Municipal confirme la délibération du 25 mars 2005 indiquant que la facturation sera faite par le SIVOM de Doyet :

**VOTE :**

- en février 2014 pour la partie fixe semestrielle + partie variable calculée sur la consommation d'eau enregistrée du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 30 novembre 2013;
- en août 2014 pour la partie fixe semestrielle + variable sur la consommation du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 mai 2014.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

**Objet :** Le Conseil Municipal doit décider de conserver ou non les dispositions et les tarifs existants :

**Tarifs des concessions du cimetière et du dépositaire**

Les concessions du cimetière sont cinquantenaires (délibération du 12/10/2001).

Tarifs des concessions : **79.50 € le m<sup>2</sup>**

Tarifs du dépositaire :

- 1<sup>er</sup> mois : **gratuit**
- du 2<sup>ème</sup> mois au 5<sup>ème</sup> mois : **11 € / mois**
- à compter du 6<sup>ème</sup> mois : **27 € / mois**



**VOTE**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de conserver les dispositions et les tarifs existants.

**Objet :**

**Tarifs Salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont les suivants :

	1 <sup>ère</sup> journée	2 <sup>ème</sup> journée et autres	Vin d'honneur
Personnes de la commune	<b>120€+ EDF</b>	<b>45€ + EDF</b>	<b>30€ + EDF</b>
Personnes hors commune	<b>210€+ EDF</b>	<b>90€ + EDF</b>	<b>60€ + EDF</b>
Associations de la commune	Gratuit 2 fois / an hors EDF	Gratuit 2 fois/an hors EDF	Gratuit hors EDF

**VOTE**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

Rappel: les Associations de la commune peuvent utiliser la salle gratuitement (hors EDF) en semaine (hors samedi et dimanche) sur réservation.

**Objet :**

**Mutualisation de la formation des agents**

Monsieur le Maire expose qu'une Union entre les collectivités du bassin de Montluçon a été constituée en accord avec le CNFPT afin d'améliorer l'organisation de la formation des agents.

L'amélioration visée a 2 aspects :

- Faciliter la participation des agents en proposant plus de proximité pour les sessions de formation ;
- Adapter davantage le contenu de la formation en favorisant une définition précise par une concertation des collectivités pour définir le contenu et favoriser l'échange d'expérience en réseau.

Les formations du CNFPT sont gratuites pour les collectivités cotisantes, mais dans certains cas le CNFPT exige une participation pour des formations particulières ou faisant l'objet d'une certification.

Le Conseil Municipal est donc sollicité afin qu'une convention permettant à la commune de Domérat de refacturer les charges qui ne lui reviennent pas soit mise en place.

**VOTE**

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 9**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- Accepte la convention telle que proposée  
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents nécessaires à la mise en place de ce partenariat.



**Questions diverses :**

- Travaux en cours : la réception des travaux de la mairie est prévue le mardi 11 février.
- Etat des chemins communaux : un bilan des travaux à envisager sur les chemins communaux est en cours de réalisation. Celui-ci sera établi après étude des remarques contenues dans le courrier de M. Magis.
- Trail 2014 : le Trail de Lavault-Sainte-Anne et de la Vallée du Cher aura lieu le dimanche 23 février 2014. Il est demandé aux habitants d'être vigilants aux abords du parcours de cette épreuve (Crozat Bas, RD50, Busseuille, Rillat). La population est invitée à venir encourager les participants (passages prévus entre 9 heures et 10 heures 30 au Bourg).
- Courrier de M. Magis : M. Magis a attiré l'attention du Conseil Municipal sur l'état de certains chemins et demande ce que le Conseil Municipal compte faire pour éviter la "destruction" de ceux-ci. Une proposition de visite commune avec lui va lui être proposée.
- Chauffage de l'école : le système de chauffage de l'école connaît un certain nombre de problèmes de dysfonctionnement et une surconsommation importante. Une révision et un recalcul des besoins et capacités sont prévus le mercredi 12 février.
- Broyage du Bourg : le broyage des haies le long des routes départementales par le Conseil Général n'a pas été réalisé comme d'habitude. Des explications seront demandées aux services et élus concernés.
- Route des Peux : des dégradations importantes de certains accotements ont eu lieu depuis la réfection de la chaussée. Une étude pour réparer ces problèmes est en cours et des entreprises contactées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

**Signatures :**

Mr. Bernard :

M. Chicois :

Mme Farsat :

Mme Gabbero :

M. Jaillot :

Mr. Leroy :

Mr. Maire :

Mr. Prigent :

Mr Raymond :